

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

**Aménagement/Environnement : siège communautaire aménagement solaire
photovoltaïque et IRVEs /demande de subvention DETR/DSIL**

Séance du 07 juin 2024

**Délibération n°40
2^{ème} convocation**

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 12

Absents : 28

Votants : 13

- dont « pour » : 13
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 03 juin 2024, suite à l'absence de quorum constatée ce jour, s'est réuni sous la présidence de M. IBRAHIMA Said Maanrifa, dans la salle de réunion de la 3CO, le vendredi 07 juin 2024 à 08 heures 30.

Présents :

IBRAHIMA Said Maanrifa, BOINA Rifay Raim, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, MIKIDADI Madihali, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, CHANFI Bibi, MADI OUSSINI Mohamadi, ABDOURAHAMANE Céline, YSSOUFI Chaidati, CHANRANI Daoudou, MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

Absents:

AHMED COMBO Papa, SAID Mariame, ABDOU COLO Nassuhati, ADAM Ahmed, BOINA M'ZE Salim, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, YSSOUMAIL Ahamadi, ABDOU Fatima, ANDJILANI Housséni, BOINAIDI Habachia, BOURA ZOUNAKI Fatima, Houssamoudine ABDALLAH, NOUDJOUR Madi Assani, SAID-SOUFFOU Soula, ABDALLAH Oidhuati, ABDOU Mohamed, AMBDI Yousseuf, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, SIAKA Ahamada, BACAR Inchaty Soilihi, MDALLAH Anlamati, ALLAOUI Mohamed, ATTIBOU Zainati, ISSOUFFI Ramadani, MOHAMED Zainaba.

Absents représentés :

Mme SAID Mariame représentée par M IBRAHIMA Said Maanrifa

Secrétaire de séance : Mr BOINA Rifay Raim.

Vu le projet d'aménagement du siège communautaire sur le site du golf de Combani dans une démarche d'aménagement durable et intégré,

Considérant, qu'il importe de viser l'autonomie énergétique du site, mais également de créer un site démonstratif de production d'énergie renouvelable et d'expérimentation de filières économique durables, en cohérence avec les ambitions du plan climat air énergie communautaire,

Considérant, la volonté de la CCCO de faire évoluer sa flotte de véhicules de service vers des solutions adaptées et durables,

Vu l'évaluation des travaux d'autoconsommation couplée à des IRVEs à hauteur de 172 850,80 €.

Considérant l'éligibilité de ce projet aux subventions de l'état,

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- De doter le siège communautaire d'un système de production d'énergie solaire renouvelable couplée en autoconsommation à des infrastructures de recharges de véhicules électrique permettant d'assurer son autonomie énergétique ;
- De solliciter auprès de l'état l'attribution d'une subvention d'un montant de 138 280.64€ pour le financement de ladite opération,
- De valider le plan de financement prévisionnel suivant :

État (DETR/DSIL)	80%	138 280,64 €
FCTVA	16%	28 347,53 €
Autofinancement	4%	6 222,63 €
Cout total	100%	172 850,80 €

- Et d'autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 07/06/2024
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO


Signé par : Said Maarifa IBRAHIMA
Date : 07/06/2024
Qualité : Président

M. IBRAHIMA Said Maarifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest